

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DE FINANCE

RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES

26 novembre 2024

Le Comité d'audit et de finance (CAF) a été mis en place conformément à l'article 33 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties, dans le but d'assister cette dernière, au travers de la Commission permanente, dans ses fonctions de surveillance, notamment en matière d'audit et de conformité, d'examen du projet de budget annuel, d'information financière et de maintien d'une performance financière efficace et efficiente.

Composition du CAF

En vertu de l'article 2 des Règles de procédure du Comité d'audit et de finance de l'Assemblée des Parties, le CAF se compose de cinq à sept membres choisis parmi les Parties membres, élus pour un mandat de deux ans, renouvelable. L'Assemblée des Parties en nomme le président.

Le CAF était composé en 2024 des membres suivants :

- Koweït (président)
- Chine
- Italie
- Kenya
- Türkiye
- États-Unis

Réunions du CAF

Conformément à l'article 4 des Règles de procédure du Comité d'audit et de finance de l'Assemblée des Parties, le CAF s'est réuni en 2024 aux dates suivantes :

- 5 avril 2024
- 18 avril 2024
- 18 juillet 2024
- 3 octobre 2024
- 10 octobre 2024

Les réunions du 5 avril et du 3 octobre 2024 ont eu lieu en téléconférence. Toutes les autres se sont tenues en format hybride, la plupart des membres étant physiquement présents.

Les rencontres du 18 avril, du 18 juillet et du 10 octobre étaient des réunions ordinaires. La réunion du 5 avril a été spécialement organisée pour examiner le montant proposé pour le Fonds opérationnel. Celle du 3 octobre était destinée à présenter aux membres le projet de budget de fonctionnement pour 2025.

Préparation et compte rendu des réunions du CAF

Le président du CAF a supervisé la préparation par le Secrétariat de l'OIDD des ordres du jour des différentes réunions et des documents afférents, ainsi que la rédaction des comptes rendus. Les procès-verbaux des réunions ont été communiqués à tous les membres du Comité.

Résumé des activités du CAF

1. Suivi du budget pour 2024 et des résultats financiers de l'OIDD

Le CAF a assisté la Commission permanente dans sa tâche de suivi du budget pour 2024. Plusieurs de ses membres, dont son président, ont en outre participé aux réunions de la Commission permanente. Lors de ses réunions, le CAF a examiné les rapports financiers et les budgets préparés par le Secrétariat. À l'heure où nous rédigeons ces lignes, les recettes et les dépenses de l'OIDD étaient conformes au budget approuvé pour 2024.

2. Fonds opérationnel

Conformément à la résolution 2/2019 adoptée par l'Assemblée des Parties lors de sa réunion du 13 novembre 2019, le Comité a examiné les états financiers 2023 de l'OIDD et a approuvé la proposition de ne pas verser de contribution au Fonds opérationnel cette année.

3. Examen et approbation des états financiers vérifiés de 2023

Conformément à l'article 1.2 (b) des Règles de procédure du Comité d'audit et de finance, les membres du Comité ont examiné les états financiers vérifiés de l'OIDD pour l'année fiscale ayant pris fin le 31 décembre 2023. Ils les ont approuvés et transmis à la Commission permanente, en indiquant que le rapport d'audit était positif et sans réserve et que les activités liées aux programmes s'étaient poursuivies, malgré les préoccupations en matière de sécurité et l'instabilité que connaissaient certains pays d'intervention de l'OIDD. Ils ont également examiné la lettre de recommandation des commissaires aux comptes pour 2023, qui ne signalait aucun problème majeur.

4. Registre des risques de l'OIDD

Les membres du Comité ont examiné le registre annuel des risques en prenant note des mesures d'atténuation adoptées face aux risques évoqués.

5. Audit interne et conformité

Le CAF a examiné les rapports rédigés par le service interne de contrôle de la gestion et de la conformité de l'OIDD. Ces documents présentaient les principales conclusions des audits internes menés en 2023, ainsi que la réponse de la direction aux recommandations.

6. Validation du Budget de fonctionnement 2025

Lors de sa réunion du 10 octobre, le Comité a examiné la proposition de budget de fonctionnement pour 2025 et a recommandé à la Commission permanente de la transmettre pour adoption à l'Assemblée des Parties.

Un budget pour 2026 a également été présenté à titre indicatif, afin de donner aux membres une idée de ce que devrait être, selon les prévisions, l'évolution des transactions financières après 2025.

7. Questions diverses

Le CAF a été tenu au courant lors de chacune de ses réunions ordinaires des derniers éléments concernant une affaire de détournement de fonds survenue au sein d'un bureau national et découverte par l'OIDD. Il a été informé des mesures rapidement prises par la direction pour faire face à cette situation et pour empêcher qu'un tel problème ne se reproduise. Celle-ci s'est notamment assuré les services d'un cabinet externe de vérification judiciaire, a adopté un certain nombre de mesures de garantie et de contrôle financier, et a chargé des commissaires aux comptes internationaux de réaliser une analyse des risques en toute indépendance. L'OIDD a étroitement coopéré avec le donateur du programme tout au long de la procédure. Le CAF a reconnu que l'Organisation avait réagi en toute transparence et fait preuve d'une réelle volonté d'améliorer les contrôles internes et de renforcer davantage sa culture d'obligation de rendre des comptes.

Conclusion

Les opérations ont continué en 2024 d'être impactées par les conflits ou l'instabilité. Les recettes des programmes devraient être conformes à ce que prévoyait le budget. Les investissements de l'OIDD, gérés conformément à sa politique en la matière, ont enregistré une progression positive en termes de valeur.

Un budget équilibré a été élaboré pour 2025 afin de permettre la mise en œuvre du Plan de gestion 2025-2026.

FIN/